Allianz Institutional Investors Series
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 159.495

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Institutional Investors Series (SICAV) (« la Société ») annonce par la présente les modifications suivantes dans les Compartiments de la Société à compter du 30 mai 2023 :

1. Allianz Global Bond Fund :

Des modifications de la structure juridique des activités britanniques de la Société de gestion sont devenues nécessaires en raison de la sortie du Royaume-Uni de l'UE.
Afin de continuer à fournir des services de gestion d'investissement à des fonds et clients britanniques et non britanniques après le Brexit, il sera nécessaire de transférer les opérations britanniques de la Société de gestion vers une nouvelle entité juridique britannique, Allianz Global Investors UK Limited, agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
Il convient de noter que les équipes d'investissement sont pleinement capables de gérer les stratégies d'investissement respectives, soit par l'expertise des gestionnaires de portefeuille déjà présents au sein de ces équipes d'investissement, soit en raison du transfert des gestionnaires de portefeuille actuellement employés par la Société de gestion à Allianz Global Investors UK Limited.
Compte tenu du transfert des équipes d'investissement clés de la Société de gestion (agissant par l'intermédiaire de sa succursale britannique) à Allianz Global Investors UK Limited, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement de chaque compartiment concerné peut être assurée. En outre, les compartiments concernés restent régis par le service juridique, de la conformité et de la surveillance des risques de la Société de gestion.
Les frais et charges facturés aux compartiments resteront inchangés et ne seront pas affectés par la désignation d'Allianz Global Investors UK Limited en tant que gestionnaire ou co-gestionnaire d'investissement.

2. Allianz Global Bond Fund :
   a) Le Règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 (« Règlement PRIIPs ») concerne les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance. L'un des concepts introduits par le Règlement PRIIPs est la Période de détention recommandée, un nombre exprimé en années, qui doit être mentionnée dans le document d'information clé (ou « DIC PRIIPs »).
   Le Conseil d'administration informe par la présente que les profils d'investisseur des compartiments décrits dans la Notice d'information concernée du prospectus ont été alignés sur la Période de détention recommandée indiquée dans le DIC PRIIPs concerné.
   b) Le Conseil d'administration informe par la présente que toute communication destinée aux actionnaires de chaque compartiment, si elle est autorisée par les lois et réglementations de toute juridiction dans laquelle les compartiments de la Société sont enregistrés pour la distribution publique, sera publiée uniquement à l'avenir sur https://regulatory.allianzgi.com.
   En particulier, cela ne s'applique pas (i) à une liquidation ou à une fusion de compartiments/catégories d'actions conformément à la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif ou (ii) à toute autre mesure à laquelle les Statuts et/ou la loi luxembourgeoise font référence ou (iii) à toute autre mesure

indiquée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise des valeurs mobilières.

Le prospectus daté du 30 mai 2023 est accessible ou disponible gratuitement pour les Actionnaires au siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, et auprès des Agents d'information au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise) et dans tout autre pays dans lequel les Compartiments de la Société sont enregistrés pour la distribution publique à la date d'entrée en vigueur du prospectus.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site https://regulatory.allianzgi.com ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320, B-1000 Brussels).

Senningerberg, mai 2023

Sur ordre du Conseil d'administration

Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.